



Avancement d'échelon des certifiés 2015-2016

CAPA du 13 janvier 2016

Face au décrochage salarial, la revalorisation financière des carrières des enseignants reste une urgence. La réalité présente de nos salaires est affligeante : avec un point d'indice dont la valeur relative ne cesse de baisser depuis plus de 20 ans, gelé depuis le 1^{er} juillet 2010, nous sommes parmi les enseignants les moins bien payés des pays de l'OCDE : « refonder l'école », c'est aussi respecter les personnels qui l'animent au quotidien ! Pour le SNES-FSU, cette revalorisation doit s'entendre sous toutes ses formes : salaires, conditions de travail, reconnaissance professionnelle des enseignants, attractivité de nos métiers, lutte contre la crise de recrutement...

En ce qui concerne les opérations examinées par cette CAPA, rappelons que les enjeux financiers de l'avancement d'échelon sont considérables : les 11 échelons de la classe normale se parcourent en 20 ans au grand choix et 30 ans à l'ancienneté avec, au final, un différentiel salarial de près de 180 000 euros pour une carrière de 40 annuités ! De tels écarts rappellent à tous ceux qui glosent sur l'intouchabilité des fonctionnaires que le « mérite » est déjà largement partie prenante de notre évaluation... et que le litige sur les modalités de notre évaluation est loin d'être soldé. L'évaluation ne doit pas plonger les personnels dans une concurrence mortifère pour le travail collectif des équipes pédagogiques, d'où notre revendication d'une déconnection de l'évaluation et de l'avancement d'échelon. Il faut obtenir, pour tous, le rythme d'avancement le plus favorable (Ce qui pourrait paraître inconcevable ne l'est pas, puisque c'est déjà le cas pour les chefs d'établissement et les IPR !).

**GRÈVE
NATIONALE
mardi 26 janvier**

**POUR un vrai bilan
de la réforme du
lycée...
...et des mesures
concrètes !**

**POUR une autre
réforme du collège
2016 !**

Les élus SNES-FSU ont fourni un important travail de préparation et de vérification des opérations, cela représentaient près de 3000 certifiés de l'académie. À cet égard, les fiches syndicales que vous avez été nombreux à nous adresser se sont avérées un outil précieux pour assurer un suivi efficace. Les barres de promotion, c'est-à-dire le barème (note adm./40 + note péda./60) nécessaire pour être promu cette année, s'établissent comme suit :

BARRES DE PROMOTION 2015-2016

Accès à l'échelon	Traitement net zone 3 sans MGEN	Grand choix				Choix			
		Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	1732,49 €	76.00	2a00m00j	1a10m22j	01/02/78				
6	1766,54 €	80.00	6a00m00j	2a00m00j	06/11/88	77.00	8a00m00j	2a01m01j	16/09/84
7	1872,45 €	82.80	8a00m00j	1a07m00j	27/03/83	80.00	10a00m00j	2a06m00j	14/06/83
8	2008,63 €	85.00	12a00m00j	2a00m00j	02/05/80	82.00	14a00m00j	3a00m00j	01/04/79
9	2144,81 €	87.50	10a00m00j	2a04m18j	15/02/70	84.40	18a00m00j	3a10m04j	01/06/73
10	2315,03 €	89.00	15a00m00j	2a07m17j	14/08/72	86.00	10a00m00j	3a03m08j	01/05/60
11	2489,04 €	89.00	26a00m00j	2a06m00j	04/06/64	87.00	20a00m00j	3a09m00j	17/05/62

Traitement net zone 3 sans MGEN : - Classe normale : Ech 3 : 1634,14 € ; Ech 4 : 1683,31 €.

- Hors classe : Ech 5 : 2629,00 € ; Ech 6 : 2803,01 € ; Ech 7 : 2961,88 €.

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU :

Alain Galan, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Frédéric Negrel, Didier Giaufer, Céline Szczyglak, Nelly Guittard, Pascal Chaumard, Fabienne Gauci, Abdellah El Ouarrag, Catherine Verduci, Christophe Ricerchi, Mélanie Faivre, Laurent Liens, Marie-Anne Hory, Serge Muller, Geneviève Clerc, Bruno Deroch.